Folia Pharmacotherapeutica avril 2023

Nouveau symbole dans le Répertoire pour les conditionnements « en indisponibilité de longue durée »

Le **nouveau symbole** (chaîne brisée **rouge**) **dans le Répertoire** indique que le conditionnement est **indisponible pour une période prolongée** : cela signifie que le titulaire de l'AMM (autorisation de mise sur le marché) a notifié à l'Agence des médicaments (AFMPS) que le conditionnement sera **indisponible pendant plus d'un an.** L'AFMPS utilise le terme « **interruption de la commercialisation** » pour désigner ces médicaments indisponibles à long terme sur son site pharmastatut.be.

En **passant la souris** sur le symbole , une fenêtre contextuelle apparaît avec le message « arrêt temporaire de la commercialisation ». Dans cette fenêtre, vous pouvez lire depuis quand le conditionnement est indisponible, ainsi que la raison de cette indisponibilité (source : AFMPS). Pour des raisons techniques, il n'est pas possible pour le moment de fournir la date de retour présumée sur notre site. Sur pharmastatut.be, la date de retour présumée est mentionnée.

Autres infos sur les médicaments indisponibles

- **Sur notre site Web :**
  - Les conditionnements **temporairement indisponibles** sont signalés par le symbole : cela signifie que le titulaire de l'AMM a notifié à l'AFMPS que le conditionnement sera **indisponible pendant au moins 14 jours mais pas plus d'une année.** En passant la souris sur le symbole , une date de retour probable et un motif d'indisponibilité sont indiqués (source : AFMPS).
  - Les noms des spécialités dont **la commercialisation a été définitivement arrêtée continueront à s'afficher dans les résultats de recherche pendant un an**, avec, le cas échéant, une référence à l'alternative disponible (spécialité avec même voie d'administration, même dosage et forme pharmaceutique similaire). Lorsque l'arrêt de commercialisation concerne uniquement certains dosages ou certaines formes pharmaceutiques ou tailles de conditionnement de la spécialité, ceux-ci restent mentionnés pendant un an sous la spécialité concernée.
- La liste des médicaments indisponibles peut être consultée sur pharmastatut.be.
- Les arrêts et interruptions de commercialisation qui ont un **impact important** (aucune alternative disponible) sont signalés **dans nos Folia, sous la rubrique « Nouveautés médicaments ».**
- Un médicament qui n'est pas ou plus disponible sur le marché belge, ou qui est en indisponibilité temporaire ou de longue durée, peut être **importé** de l'étranger (voir Intro.2.2.12. Importation de médicaments non disponibles en Belgique).
- Le **pharmacien** est autorisé à **substituer** un médicament dont l'indisponibilité a été notifiée à l'AFMPS et publiée sur son site pharmastatut.be, sans l'accord préalable du prescripteur. Par « indisponibilité », on entend : les médicaments « temporairement indisponibles » (symbole sur notre site) et les médicaments dont la commercialisation a été « interrompue » (symbole sur notre site) ou « arrêtée ». Il existe quelques exceptions. Pour plus d'informations, voir Folia octobre 2022.

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.